

**Lycée horticole d'Antibes**

1285, avenue Jules Grec – BP 89 - 06602 ANTIBES

Tél. : 04 92 91 44 44 – Fax : 04 92 91 44 45 – [www.vertdazur.educagri.fr](http://www.vertdazur.educagri.fr)

## DOCUMENTS A RETOURNER AU LYCÉE DUMENT REMPLIS LES 10 et 11 juillet 2017 (Accueil de 8h à 17h)

### ◆ POUR LES NOUVEAUX ELEVES :

- le dossier d'admission
- certificat de sortie (*exeat*) de l'établissement d'origine
- une photo d'identité (avec Nom et Classe inscrits au DOS)
- copie de jugement divorce (en cas de séparation des parents pour la garde de l'enfant)
- l'autorisation de traitement médical
- le certificat médical (fournir obligatoirement les photocopies des pages du carnet de santé ou de vaccination : BCG, Tétanos, poliomyélite). La vaccination antitétanique ou son rappel doit dater de moins de 5 ans
- le certificat médical pour la pratique sportive en compétition (uniquement élèves concernés)
- le certificat médical d'inaptitude à la pratique de l'éducation physique (uniquement élèves concernés)
- l'adhésion au règlement intérieur ([disponible sur le site du lycée](#))
- le dossier de bourses ([mesdemarches.agriculture.gouv.fr](http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr) – Elève ens. Agricole – demander une bourse)
- un relevé d'identité bancaire (avec nom – prénom – classe indiqués au VERSO)
- une attestation d'assurance Responsabilité Civile / individuelle accident **année 2017-2018**
- Photocopie du recensement (dès 16 ans) OBLIGATOIRE pour l'inscription aux examens
- Photocopie du certificat de participation à la Journée du Citoyen OBLIGATOIRE pour l'inscription aux examens

**Documents facultatifs** concernant le prélèvement automatique factures "demi-pension" et "internat") : si vous souhaitez adhérer au prélèvement automatique, les 4 documents ci-dessous sont à nous retourner :

- Règlement financier       Autorisation de prélèvement       Document option du prélèvement       RiB

Si vous êtes déjà bénéficiaire de ce mode de règlement dans notre établissement, vous êtes dispensé de cette formalité. Vous recevrez alors votre nouvel échéancier au cours du 1<sup>er</sup> trimestre scolaire.

### ◆ POUR LES ANCIENS ELEVES :

- le dossier d'admission
- l'autorisation de traitement médical
- le certificat médical (vous devez obligatoirement fournir les photocopies des pages du carnet de santé ou de vaccination : BCG, Tétanos, poliomyélite). La vaccination antitétanique ou son rappel doit dater de moins de 5 ans
- le certificat médical pour la pratique sportive en compétition (uniquement élèves concernés)
- le certificat médical d'inaptitude à la pratique de l'éducation physique (uniquement élèves concernés)
- l'adhésion au règlement intérieur ([disponible sur le site du lycée](#))
- un relevé d'identité bancaire (avec nom – prénom – classe indiqués au VERSO)
- une attestation d'assurance Responsabilité Civile / individuelle accident **année 2017-2018**
- Photocopie du recensement (dès 16 ans) OBLIGATOIRE pour l'inscription aux examens
- Photocopie du certificat de participation à la Journée du Citoyen OBLIGATOIRE pour l'inscription aux examens

**Documents facultatifs** concernant le prélèvement automatique (factures "demi-pension" et "internat") : si vous souhaitez adhérer au prélèvement automatique, les 4 documents ci-dessous sont à nous retourner :

- Règlement financier       Autorisation de prélèvement       Document option du prélèvement       RiB

Si vous êtes déjà bénéficiaire de ce mode de règlement dans notre établissement, vous êtes dispensé de cette formalité. Vous recevrez alors votre nouvel échéancier au cours du 1<sup>er</sup> trimestre scolaire.

## RENTRÉE DES ÉLÈVES

Vous trouverez, dans le tableau ci-dessous, **le jour et l'heure de rentrée de votre enfant** :

❶ Pour les classes suivantes : **3<sup>ème</sup> Prépa Pro, CAPA, Seconde Professionnelle, Seconde Générale et Technologique, 1<sup>ère</sup> S et 1<sup>ère</sup> STAV**, l'accueil se fera par le professeur principal à partir de l'horaire indiqué, avec la présence des parents, s'ils le désirent.

Cet accueil répond à 3 objectifs :

- présentation de la formation
- présentation de l'Equipe pédagogique
- visite du lycée

❷ Pour les autres classes, les élèves débiteront les cours dès leur première heure de rentrée.

CLASSES	Retrait des carnets de correspondance, des cartes de cantine et prise en charge des élèves	Installation des élèves à l'internat
<b>3<sup>ème</sup> Prépa Pro</b>	Lundi 4 septembre à <b>14h00</b>	Lundi 4 septembre à <b>13h00</b>
<b>CAPA 1</b>	Lundi 4 septembre à <b>14h00</b>	Lundi 4 septembre à <b>13h00</b>
<b>CAPA 2</b>	Mardi 5 septembre à <b>9h00</b>	Mardi 5 septembre à <b>8h15</b>
<b>Seconde Production</b>	Lundi 4 septembre à <b>9h30</b>	Lundi 4 septembre à <b>8h30</b>
<b>Seconde Aménagements</b>	Lundi 4 septembre à <b>9h30</b>	Lundi 4 septembre à <b>8h30</b>
<b>Seconde G T</b>	Lundi 4 septembre à <b>9h30</b>	Lundi 4 septembre à <b>8h30</b>
<b>1<sup>ère</sup> Bac Pro Production</b>	Mardi 5 septembre à <b>9h00</b>	Mardi 5 septembre à <b>8h15</b>
<b>1<sup>ère</sup> Bac Pro Aménagements</b>	Mardi 5 septembre à <b>9h00</b>	Mardi 5 septembre à <b>8h15</b>
<b>1<sup>ère</sup> STAV</b>	Mardi 5 septembre à <b>9h00</b>	Mardi 5 septembre à <b>8h15</b>
<b>1<sup>ère</sup> S</b>	Mardi 5 septembre à <b>9h00</b>	Mardi 5 septembre à <b>8h15</b>
<b>Term. Bac Pro Production</b>	Mardi 5 septembre à <b>9h00</b>	Mardi 5 septembre à <b>8h15</b>
<b>Term. Bac Pro Aménagements</b>	Mardi 5 septembre à <b>9h00</b>	Mardi 5 septembre à <b>8h15</b>
<b>Terminale STAV</b>	Mardi 5 septembre à <b>9h00</b>	Mardi 5 septembre à <b>8h15</b>
<b>Terminale S</b>	Mardi 5 septembre à <b>9h00</b>	Mardi 5 septembre à <b>8h15</b>
<b>BTS 1 Production</b>	Lundi 4 septembre à <b>14h30</b>	-
<b>BTS 2 Production</b>	Mardi 5 septembre à <b>8h00</b>	-
<b>BTS 1 Aménagements</b>	Lundi 4 septembre à <b>14h30</b>	-
<b>BTS 2 Aménagements</b>	Mardi 5 septembre à <b>8h00</b>	-
<b>Classe Préparatoire</b>	Lundi 4 septembre à <b>9h00</b>	-

❸ L'emploi du temps **PROVISOIRE**, de chaque classe, sera donné aux élèves le jour de la rentrée.

## FORFAITS REPAS ET INTERNAT

**Pour les nouveaux, votre carte de self vous sera remise le jour de la rentrée.**

**Pour les autres, il vous est demandé d'apporter votre carte 2016-2017 dès la rentrée.**

L'établissement vous propose un forfait unique internat de 5 jours et un forfait demi-pension de 5, 4 ou 3 jours. Ce dernier comprenant obligatoirement les repas du lundi, mardi, et jeudi et pour le forfait 4 jours, les repas du lundi, mardi, jeudi et vendredi (actes du conseil d'administration).

Toute carte perdue devra être rachetée 10 euros.

Cette carte sert aussi pour les photocopies et/ou les impressions.

Pour les demi-pensionnaires, l'inscription à l'un des forfaits se fera à la rentrée après avoir pris connaissance de l'emploi du temps de votre enfant.

**Nous vous informons également que les changements de forfait ou de régime se font obligatoirement en fin de trimestre, sachant que tout trimestre commencé est dû.**

### TARIFS DEMI-PENSION et INTERNAT – ANNÉE 2017 TARIFS VALABLES JUSQU'AU 31/12/17

<b>FORFAIT 5 JOURS</b>					
CYCLE	RÉGIME	JANVIER à MARS (35%)	AVRIL à JUIN (25%)	SEPTEMBRE à DÉCEMBRE (40%)	TOTAL ANNÉE SCOLAIRE
Cycle court et cycle long	1/2 PENSION	<b>204,09 €</b>	<b>145,78 €</b>	<b>233,25 €</b>	<b>583,12 €</b>
	INTERNE	<b>554,44 €</b>	<b>396,03 €</b>	<b>633,63 €</b>	<b>1 584,10 €</b>
	INT-EXT.	<b>489,13 €</b>	<b>349,38 €</b>	<b>559,00 €</b>	<b>1 397,51 €</b>
Cycle supérieur	1/2 PENSION	<b>235,38 €</b>	<b>168,14 €</b>	<b>269,02 €</b>	<b>672,54 €</b>
	INT-EXT.	<b>530,05 €</b>	<b>378,61 €</b>	<b>605,76 €</b>	<b>1 514,42 €</b>

Possibilité de changer de formule au 2ème trimestre de l'année scolaire. Nombre théorique de jours d'ouverture du service restauration : **180**

<b>FORFAIT 4 JOURS</b>					
CYCLE	RÉGIME*	JANVIER à MARS (35%)	AVRIL à JUIN (25%)	SEPTEMBRE à DÉCEMBRE (40%)	TOTAL ANNÉE SCOLAIRE
Cycle court et cycle long	1/2 PENSION (1)	<b>171,52 €</b>	<b>122,52 €</b>	<b>196,02 €</b>	<b>490,06 €</b>
	INT-EXT.	<b>448,32 €</b>	<b>320,23 €</b>	<b>512,35 €</b>	<b>1 280,90 €</b>
Cycle supérieur	1/2 PENSION	<b>197,97 €</b>	<b>141,41 €</b>	<b>226,26 €</b>	<b>565,64 €</b>
	INT-EXT.	<b>492,63 €</b>	<b>351,88 €</b>	<b>563,01 €</b>	<b>1 407,52 €</b>

(1) Le forfait demi-pension 4 jours ne comprend pas le repas du mercredi midi

\* Possibilité de changer de formule au 2ème trimestre de l'année scolaire. Nombre théorique de jours d'ouverture du service restauration : **180**

## FORFAIT 3 JOURS

CYCLE	RÉGIME*	JANVIER à MARS (35%)	AVRIL à JUIN (25%)	SEPTEMBRE à DÉCEMBRE (40%)	TOTAL ANNÉE SCOLAIRE
Cycle court, long et supérieur	1/2 PENSION (1)	<b>143,50 €</b>	<b>102,50 €</b>	<b>164,00 €</b>	<b>410,00 €</b>

(1) Le forfait demi-pension 3 jours ne comprend pas le repas du mercredi midi et du vendredi midi

\* Possibilité de changer de formule au 2ème trimestre de l'année scolaire. Nombre théorique de jours d'ouverture du service restauration : **180**

Depuis la rentrée 2015, les lycéens demi-pensionnaires et pensionnaires auront la possibilité de venir manger à la cafétéria selon les modalités suivantes :

- Effectif de 20 lycéens accueillis par jour
- Possibilité par élève une fois par semaine
- Supplément de 2,50 euros sur une formule de 5,50 euros payable immédiatement en caisse.

Une borne spécifique de réservation sera mise en place au Foyer

## 1/ BOURSES SUR CRITERES SOCIAUX

### BOURSES ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Les nouveaux élèves, pouvant prétendre à une bourse (simulation sur le site [www.simulbourses.educagri.fr](http://www.simulbourses.educagri.fr)), doivent compléter le dossier fourni avec le dossier d'admission, et le retourner avec les pièces demandées au plus tard le jour de la rentrée.

Pour les élèves déjà inscrits l'an dernier dans l'établissement et boursier, la reconduction des bourses est automatique.

### BOURSES ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Les demandes de bourses doivent se faire sur le site internet du CNOUS ([www.cnous.fr](http://www.cnous.fr)).

- Cliquez sur «Demande DSE (dossier social étudiant)»
- Consultez la rubrique «A lire»
- Identifiez vous
- Complétez le dossier en ligne (Ne pas oublier d'envoyer le dossier papier au CROUS)

□ **Avis d'octroi provisoire de la bourse du CROUS (si concerné).** Document indispensable pour valider en septembre l'inscription de l'étudiant sur le site du **CROUS** (par le lycée). Sans la transmission de ce document, vous ne pourrez pas percevoir le versement de la bourse.

**Le maintien des bourses est soumis à l'obligation d'assiduité. Celles-ci peuvent être suspendues ou voire supprimées le cas échéant.**

## 2/ BOURSE AU MÉRITE

Pour les nouveaux attributaires :

**Cette bourse concerne uniquement les BOURSIERS des classes de Seconde générale, Seconde professionnelle, Première et Terminale.**

Vous devez fournir pour la rentrée au Secrétariat Scolaire une attestation de bourse de la classe de 3<sup>e</sup> et une copie du Brevet des Collèges **avec mention**.

Pour ceux qui ont déjà obtenu la bourse au mérite :

Vous ne devez rien nous fournir. Il faut avoir obtenu de bons résultats pendant l'année scolaire et être à nouveau boursier en 2017 / 2018.

## **3/ Fonds Social lycéen et Fonds d'urgence du Conseil Régional (ne s'applique pas aux étudiants).**

Le fonds social lycéen est une aide ponctuelle. Cette aide est destinée à aider les familles à faible revenu ou se trouvant dans une période de difficultés financières (liée à un changement de situation) pour faire face aux frais de scolarité de leurs enfants. Le fonds social lycéen peut aider au remboursement de certains frais annexes comme la pension ou la demi-pension, les frais de transport, l'aide au voyage scolaire...

Deux commissions sont prévues pour étudier l'ensemble des demandes (en décembre et en juin).

Les familles, qui souhaitent faire une demande, doivent adresser au chef d'établissement un courrier motivé avant décembre 2017 pour la 1<sup>ère</sup> commission.

### **Exemples de documents pouvant être fournis au courrier :**

- **Resources** : bulletins de salaires ou relevé ASSEDIC ou relevé de prestations sociales ou autres.
- **Charges** : Impôts sur le revenu ; impôts locaux et/ou fonciers ; loyers/traites
- **Justificatifs** : rapport de l'assistante sociale du secteur ; tableau d'amortissement de prêts ; jugements (divorce, liquidation judiciaire, redressement, ...) ; factures liées au motif de la demande

## TRANSPORTS SCOLAIRES

Les élèves empruntant le **réseau T.A.M.** ainsi que les **parents assurant le transport de leur enfant** (en l'absence de transport collectif) pour l'année scolaire 2017-2018 peuvent s'inscrire à partir de fin mai par internet sur le site du Conseil Général des Alpes-Maritimes.

Ce mode d'abonnement est à privilégier au mode papier.

**Adresse du site internet pour les Alpes-Maritimes:** [www.cg06.fr](http://www.cg06.fr) (services en ligne, en bas et à droite)

Concernant **l'utilisation du réseau SNCF**, les élèves domiciliés et scolarisés en PACA trouveront les informations nécessaires sur le document « ZOU » ci-contre.

**Carte ZOU : Information importante pour tous les élèves et étudiants.**

❶ **Vous possédez déjà une carte ZOU** : vous devez la conserver.

Votre carte **est valable 5 ans**, elle vous permettra, **dès le 1<sup>er</sup> août 2017**, de recharger votre année scolaire 2017 / 2018, dans n'importe quelle gare SNCF de la région.

❷ **Vous ne possédez pas encore de carte ZOU** :

Vous pouvez obtenir le formulaire de demande au guichet d'une gare SNCF, ou bien le télécharger sur le site internet [www.ter-sncf.com](http://www.ter-sncf.com)

## TRAJETS ILLIMITÉS

## DOMICILE - ÉTUDES

-50% SUR TOUS VOS AUTRES  
DÉPLACEMENTS EN TER



# ZOU!

Etudes

COLLÉGIENS  
LYCÉENS  
ÉTUDIANTS  
APPRENTIS  
de moins de 26 ans

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

ten

SNCF

## VOYAGEZ AU GRE DE VOS ENVIES AVEC LA CARTE ZOU ! ETUDES

**1** Vous êtes collégien, lycéen, étudiant ou apprenti, vous avez moins de 26 ans, **vous habitez et faites vos études en région Provence-Alpes-Côte d'Azur ?**

La carte ZOU ! Études est faite pour vous :

### TRAJETS ILLIMITÉS EN TER

Pour tous vos déplacements domicile - études



### 50% DE RÉDUCTION

Pour tous vos déplacements en TER sur la région  
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Coût de la carte : 15€ par an

prix au 31 décembre 2014

Exemples de tarifs aller simple  
à 50% de réduction  
prix au 31 décembre 2014

La Ciotat - Marseille Saint-Charles	4€
Cavaillon - Avignon	3,60€
Monaco - Menton	1,20€
Mandelieu La Napoule - Cannes	1,20€
Nice Ville - Antibes	2,30€
Bandol - Toulon	2€
Embrun - Gap	4€
Marseille Saint-Charles - Aix-en-Provence	4€

## CONDITIONS POUR OBTENIR LA CARTE ZOU ! ÉTUDES

### ZOU ! Études est uniquement disponible sur carte billettique<sup>1</sup>

#### 1) Vous possédez déjà une carte billettique\* :

Vous devez remettre les pièces justificatives suivantes (avec photocopies) :

- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture énergie, téléphone/internet ou quittance de loyer), une déclaration d'hébergement sur l'honneur si le justificatif de domicile n'est pas à votre nom,
- Un certificat de scolarité de l'année en cours,
- Pour les apprentis, un contrat d'apprentissage sera nécessaire pour les trajets domicile - lieu d'apprentissage (avec un justificatif de domicile).

Le chargement de votre abonnement ZOU ! Études sera effectué sur votre carte billettique<sup>2</sup>.

#### 2) Vous ne possédez pas encore de carte billettique\* ?

- Retirez le formulaire de demande de votre carte billettique ZOU ! au guichet d'une gare SNCF ou téléchargez-le sur le site internet TER PACA rubrique « tarifs et achats » et « cartes et abonnements ».

- Présentez-vous au guichet d'une gare SNCF de la région, muni du formulaire de demande de carte billettique ZOU ! dûment complété, d'une photo d'identité récente<sup>3</sup> et de votre pièce d'identité en cours de validité (CNI, passeport ou permis de conduire).

**c)** Pour souscrire à ZOU ! Études, vous devez remettre également les pièces suivantes : un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture énergie ou téléphone/internet ou quittance de loyer), une déclaration sur l'honneur si nécessaire et un certificat de scolarité de l'année en cours. Pour les apprentis, un contrat d'apprentissage sera nécessaire pour les trajets domicile - lieu d'apprentissage.

**d)** Dans l'attente de la confection de votre carte billettique ZOU !, le vendeur vous remettra 3 titres de transport papier provisoires<sup>4</sup> valables 3 mois, reprenant votre parcours domicile - études et la réduction de 50% sur tous vos autres trajets TER sur la région.

**e)** À réception de votre carte ZOU ! Études, retournez en gare SNCF avec vos titres provisoires pour permettre le transfert de votre abonnement ZOU ! Études, pour le reste de l'année scolaire sur votre nouvelle carte.

<sup>1</sup> La carte billettique ZOU ! est rechargeable et valable 5 ans. Pour la validité des autres cartes, renseignez-vous auprès du transporteur concerné.

<sup>2</sup> ZOU ! Études est valable du 1<sup>er</sup> septembre de l'année « A » au 31 août de l'année « A+1 », 15€ d'ouverture de droits.

<sup>3</sup> Format 3,5" x 4,5cm - nom inscrit au dos - norme ISO/IEC 19794-5 : 2005

<sup>4</sup> Une deuxième photo est nécessaire en cas d'édition du titre provisoire.

\* Aucune photocopie ne sera réalisée en gare.



## EQUIPEMENT OBLIGATOIRE POUR LES ÉLÈVES

- 1) **En cours d'Education Physique et Sportive**, tous les élèves doivent être en possession d'une tenue de sport ainsi que d'une paire de chaussures adaptées (basket, tennis, fitness, etc ...)
- 2) **En Travaux Pratiques** : pour les élèves de 1<sup>ère</sup> année (3ème, C.A.P.a., 2<sup>nde</sup> professionnelle) : un équipement sera fourni par l'établissement grâce à une dotation de la Région PACA.

Les autres élèves en formation professionnelle devront utiliser l'équipement fourni l'année de leur arrivée dans l'établissement.

**3) A l'internat** : les familles doivent fournir obligatoirement : draps ou housse de couette ; couvertures ou couette ; traversin ; housses de traversin ; une paire de pantoufles et un cadenas (fermeture de l'armoire).

Nous demandons aux familles de veiller tout particulièrement à l'entretien et à la propreté du linge, vêtements et de la literie, tout au long de l'année.

---

**NB : pour les fournitures scolaires, chaque professeur indiquera à la rentrée les manuels et le matériel nécessaires à son enseignement.**

---



## **ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE**

Les parents sont informés qu'une Association Sportive et Culturelle fonctionne au Lycée depuis 1966. Elle regroupe en son Conseil d'Administration des membres du personnel enseignant, des anciens élèves et des élèves.

Elle a pour but de :

- \* favoriser le sport et les activités de plein air,
- \* promouvoir et d'encourager les activités socioculturelles (sorties culturelles, spectacles, clubs),
- \* prolonger les actions d'animation et de rayonnement de l'établissement,
- \* assurer le fonctionnement du Centre Socioculturel (foyer)

Les cotisations sont fixées par le Conseil d'Administration de l'association et indiquées sur la lettre de rentrée.

Cette cotisation permet aux élèves de participer aux différentes activités des clubs ainsi qu'aux voyages d'études, études du milieu, etc...

## **ASSOCIATION DES ANCIENS ÉLÈVES DU LYCÉE HORTICOLE D'ANTIBES**

Dans l'Etablissement, l'Association organise chaque année plusieurs manifestations amicales pendant lesquelles les anciens élèves peuvent rencontrer leurs anciens camarades ou professeurs mais aussi des professionnels de toutes disciplines.

Elle participe également à la Journée Portes Ouvertes de l'établissement et fait paraître annuellement deux bulletins de liaison dans lesquels elle donne des informations sur la vie de l'Etablissement, sur l'emploi, et le devenir des Anciens Elèves.

L'objectif premier de cette association est, bien sûr, d'établir ou maintenir entre ses membres des relations amicales dans un esprit de camaraderie. Mais elle contribue aussi à la diffusion d'informations utiles et par son existence, elle perpétue, dans l'esprit et dans les actes, la mémoire de l'Etablissement.

Elèves, Parents d'élèves, peuvent adhérer à l'Association comme membre associé.

Toutes les informations sont sur le site de l'association <http://horticole.info/>

# INFORMATIONS SPECIALES CLASSE PREPARATOIRE ET BTS

## NOTICE EXPLICATIVE DE L’AFFILIATION À LA SECURITE SOCIALE ETUDIANTE

### A LIRE ATTENTIVEMENT

Jusqu'à présent, les remboursements de vos dépenses de santé étaient traités par la Sécurité Sociale de vos parents. **En entrant dans l'Enseignement Supérieur, vous dépendez désormais de la Sécurité Sociale Etudiante.**

**Votre inscription au régime étudiant est obligatoire dès l'âge de 16 ans**, sauf cas particuliers, et peut être **gratuite ou payante**. Votre âge, la profession de vos parents et votre situation personnelle déterminent alors votre statut. **Voir Tableau au verso.**

Le Régime Etudiant de Sécurité Sociale est géré par des mutuelles étudiantes qui peuvent vous proposer, en plus, des garanties complémentaires à la Sécurité Sociale. **Vous avez le choix entre 2 sections locales étudiantes :**

❶ La Mutuelle des Etudiants de Provence  
MEP  
42 rue du Maréchal Joffre  
06000 NICE

❷ La Mutuelle des Etudiants  
LMDE – Centre 601  
18 avenue Thiers – BP 1599  
06010 NICE Cedex 1

### DES LA RENTREE

Nous vous distribuerons, à la réunion de rentrée, l'imprimé de « Déclaration en vue de l'immatriculation d'un étudiant » ainsi que les brochures des deux sections locales étudiantes.

L'imprimé de « Déclaration en vue de l'immatriculation d'un étudiant » **dûment rempli** devra être rendu impérativement **avant fin septembre 2017**.

**Pour les étudiants non boursiers, une cotisation leur sera demandée (à titre indicatif la cotisation 2016/2017 s'élevait à 215 €).**

**Pour les étudiants couverts par la Sécurité Sociale de leurs parents, venir dès la rentrée munis d'une attestation justifiant de cette couverture.**

### ◆ I M P O R T A N T ◆

☞ Le numéro de Sécurité Sociale que vous devez reporter sur l'imprimé est celui qui figure sur la « carte d'immatriculation lycéen » qui vous a été envoyée par la C.P.A.M. lorsque vous étiez en Terminale.

☞ Vous devez choisir **obligatoirement entre la LMDE et la MEP** pour le règlement de vos prestations de Sécurité Sociale. N'oubliez pas de reporter votre choix sur l'imprimé à la ligne « Section locale universitaire choisie »

# INFORMATIONS *UNIQUEMENT*

## CLASSE PREPARATOIRE et BTS

### UTILISATION DU VEHICULE PERSONNEL DE L'ETUDIANT

Afin de pouvoir éventuellement utiliser votre véhicule personnel lors de sorties dans la formation, les documents à fournir IMPERATIVEMENT sont les suivants :

- ➡ copie du permis de conduire
- ➡ copie de la carte grise du véhicule (*contrôle technique à jour*)
- ➡ copie de la carte verte d'assurance (*assurance en cours*)

*>>> si le conducteur n'assure pas lui-même le véhicule, joindre: 1 attestation de l'assureur avec mention de l'élève : « conducteur désigné »<<<*

- ➡ 1 RIB au nom de l'élève (*pour remboursement des frais*)



Il faudra fournir le renouvellement d'assurance en cours d'année (souvent au 1<sup>er</sup> janvier).

# **INFORMATIONS *UNIQUEMENT***

## **CLASSE PREPARATOIRE**

### **EQUIPEMENT POUR LE STAGE EN MILIEU RURAL**

**Dès la 2<sup>ème</sup> semaine de cours, la classe Prépa va réaliser une étude de site en moyenne montagne durant 3 jours (2 nuits à l'extérieur). Il faut donc prévoir un duvet ou des draps, un nécessaire de toilette et une participation aux frais maximale de 100 €.**

### **EQUIPEMENT POUR CHAQUE JOURNEE D'ETUDE**

Pour une analyse de site, il est indispensable de parcourir le lieu, il faut donc prévoir lors du stage :

#### **Pour travailler :**

Carnet de croquis et différents crayons (papier B2 B4 B6, encre, feutres...)  
Appareil photo  
Jumelles (si possible)  
Flore (si possible)

#### **S'équiper pour une marche de 4/5 heures avec des arrêts :**

##### **Chaussures de marche ou de sport**

Imperméable et pull (montagne)  
Pantalon (végétation agressive)  
Chapeau (pour ceux qui craignent), lunettes de soleil et crème solaire  
Sac à dos

#### **Se restaurer :**

Un pique-nique pour les externes  
Un petit encas  
De l'eau...

---

**Certificat médical aptitude à la marche obligatoire**

# Documents à produire pour l'inscription en licence L3

L'ensemble de ces pièces sera mis à jour et éventuellement complété à partir du 17 juillet sur le site de l'UNSA L3 Géographie. **N'oubliez donc pas d'aller vérifier.**

## A/ Pièces à fournir obligatoirement par tous les étudiants :

- **Service National** : fournir une photocopie du Certificat d'Appel de Préparation à la Défense si la journée a été faite sinon une attestation de recensement.

- **Charte informatique** datée et signée (fourni lors de l'inscription)

- **Titre de paiement au choix: (tarifs non encore connus mais au alentour de 250€)**

- Par Carte Bancaire présentée par le titulaire de la carte.

- Par chèque bancaire ou postal compensable en France (inscrire le nom de l'étudiant au dos du chèque).

NE PAS REDIGER LE CHEQUE A L'AVANCE. La remise d'un chèque sans provision ou l'opposition de ce chèque entraînera l'annulation de tous les services ou prestations (sécurité sociale, mutuelle, bourses...) et l'interdiction de se présenter aux examens.

- Par Mandat Cash (à retirer auprès d'un bureau de poste contre le versement de la somme correspondante dans les 8 jours qui précèdent l'inscription) rédigé à l'ordre de M. l'Agent Comptable de l'UNS.

- En cas de choix de paiement en trois fois : joindre le formulaire d'autorisation de prélèvement bancaire dûment complété ainsi qu'un Relevé d'identité bancaire (RIB IBAN).

NE PAS ENVOYER DE PAIEMENT DIRECTEMENT à M. l'Agent Comptable de l'UNS.

## B/ Première inscription UNS

- photocopie du livret de famille

- **original et photocopie** de la carte d'identité recto verso

- **original** du relevé des notes du baccalauréat (qui sera restitué) plus une photocopie.

- **original** des derniers diplômes obtenus (qui sera restitué) plus une photocopie

- original de la lettre d'acceptation de la commission de validation d'études, le cas échéant

## C/ Etudiants boursiers de l'enseignement supérieur :

- **attribution conditionnelle de bourse 2017/2018** + une photocopie recto verso ou à défaut attestation définitive de l'année précédente et récépissé de la demande pour l'année en cours ; l'original doit être remis au bureau des bourses pour les Sciences, l'ISEM, le Campus Droit et le Campus Carlone.

- Un certificat de scolarité si des frères et/ou sœurs font des études dans l'Enseignement Supérieur

- un relevé d'identité bancaire au nom de l'étudiant.

- La demande de bourse est à faire auprès du CNOUS ([www.cnous.fr](http://www.cnous.fr)) avant le 1<sup>er</sup> septembre.

## D/ Renouvelants UNS (pour les étudiants déjà inscrits dans cette faculté)

- **Carte d'étudiant**

## E/ Sécurité Sociale :

- justificatifs de sécurité sociale et de mutuelle étudiante que vous aurez obligatoirement souscrite pour rentrer en classe prépa. (ne pas payer 2 fois)

## F/ 1 photographie d'identité

Inscrire vos noms (nom de jeune fille pour les étudiantes mariées) et prénom au verso.